

Nombre de Délégués :

En exercice 120
Présents 61
Votants 61

Objet :

**ORIENTATIONS
BUDGETAIRES 2018**



N° 1/24/02/2018

L'an deux mille dix huit, le vingt quatre février à 9 heures, le **Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "la Borne 120", Commune de Marcillac Saint Quentin sous la présidence de M. Philippe MELOT, Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : *le 26 janvier 2018.*

Étaient présents :

ARCHIGNAC : M. Joël PARKITNY,
AUBAS : M. Jean-Marie DESCAMP,
BEZENAC : M. Vincent CARVES,
BORREZE : M. Pierre CHEVALIER, M. Dominique HERMENAULT,
CALVIAC EN PERIGORD : M. Jean-Louis CHUPIN,
CARLUX : M. Jean-Claude DELHORBE, Mme Virginie CREMOUX
CASTELNAUD LA CHAPELLE : M. J-Pierre NADAL, Mme M-F ROUBERGUE,
CENAC ET ST JULIEN : Mme Huguette ROBISSOUT,
DAGLAN : Mme M-Hélène VASSEUR,
DOMME : M. J-Claude CASSAGNOLE, M. Francis COUSIN,
FLORIMONT GAUMIER : Monsieur Mathias LUCAS,
GROLEJAC : M. Claude BOYER,
LA ROQUE GAGEAC : M. Bernard PICHENOT, Mme Maëlliss LINDSTROM,
LES EYZIES DE TAYAC SIREUIL : M. Marcel POIRIER, Mme Amandine DALBAVIE,
MARQUAY : M. Daniel LALEU, Mme Sylvie JESINGHAUS,
MEYRALS : Mme Christine CHIES, Mme Jacqueline JOINEL,
MONTIGNAC : M. Michel BOSREDON, Mme Marie HIAUT,
NABIRAT : Mme Christiane DESMOULINS,
PAULIN : M. Guy GERMAIN,
PEYZAC LE MOUSTIER : Mme Elisabeth GARCETTE, Mme BRIDE ROYE,
PROISSANS : M. Patrick CROUZILLE, Ludovic DEURRE,
SALIGNAC EYVIGUES : M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Jacques FERBER,
SARLAT LA CANEDA : M. Philippe MELOT, Mme Marlies CABANEL,
SERGEAC : Mme Michèle VALETTE, Mme Amanda MILINSHIP,
SIMEYROLS : M. Vincent FLAQUIERE,
ST AMAND DE COLY : M. Vincent GEOFFROID,
ST ANDRE D'ALLAS : M. J-Jacques ALBIE,
ST CREPIN ET CARLUCET : Mme Magalie LOPEZ, M. Gérard TEILLAC,
ST CYBRANET : M. Georges VIDAL, M. Hervé MALAURIE,
ST GENIES : M. Michel LAJUGIE, M. Daniel CHEVALIER,
ST JULIEN DE LAMPON : M. Serge CANADAS,
ST LAURENT LA VALLEE : Mme ROUVES,
ST LEON SUR VEZERE : M. Gé KUSTERS, M. David LESPINASSE,
ST MARTIAL DE NABIRAT : M. J-Claude CABANNE,
ST VINCENT LE PALUEL : Mme Christine DANGREMONT,
TAMNIES : Mme Valérie CHIOTTI,
VALOJOUX : M. Bruno BASTIAN, Mme Odile ROUX,
VEYRIGNAC : Mme Claude DENIS,
VEYRINES DE DOMME : M. Jean-Pascal FARINA,
VEZAC : M. Patrick SINGIER, M. Christian ROBLES,
VITRAC : M. J-Marie CLAES.

Certifié exécutoire le :

Affiché le :

Publié ou Notifié le :

AR PREFECTURE

024-252402284-20180224-12402-DE
Regu le 05/03/2018

Madame Amanda MILLINSHIP (commune de Sergeac) a été élue secrétaire de séance.

Excusées : Mmes Josiane FRAYSSE commune d'Archignac, Mélanie PROVOST commune de Florimont Gaumier, Christiane SALVIAT commune de Valojoux.

Présents sans voix délibérative : M. HENRO percepteur de Sarlat.

.....

Le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que celui-ci doit débattre ce jour des orientations budgétaires qui lui sont présentées.

Ceci exposé,

Après avis du Bureau Syndical réuni en séance du 20 février 2018,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Donne acte** au Président de la présentation des réflexions sur les orientations du budget de l'exercice 2018 telles qu'elles figurent en annexe.

Fait et délibéré au siège social, les Jour, Mois et An que dessus,

Pour copie conforme,
Marcillac St Quentin, le 24 février 2018



AR PREFECTURE

024-252402284-20180224-12402-DE
Regu le 05/03/2018



ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Fév 2018



AR PREFECTURE

024-252402284-20180224-12402-DE

Regu le 05/03/2018

Au cours de ces dernières années, les collectivités locales ont fait l'objet de plusieurs réformes institutionnelles, fiscales et financières qui ont impacté leurs périmètres respectifs d'intervention ainsi que leurs organisations budgétaires.

Les collectivités locales ont en particulier dû faire face à une baisse drastique des concours financiers de l'Etat, dans le cadre du redressement des comptes publics, avec notamment la diminution de la dotation globale de fonctionnement (DGF), ayant pour objectif de ramener le déficit public sous la barre des 3 % du PIB.

Il est à noter que ces nouvelles contraintes posées par le projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022 constituent par ailleurs une source d'incertitudes pour les exercices à venir.

Plus que jamais, dans ce contexte difficile, le SICTOM du Périgord Noir, prestataire de services pour ses 60 adhérents et les 41 500 habitants du territoire, doit continuer de se montrer particulièrement vigilant afin de **ne pas peser davantage sur les dépenses de ses collectivités membres et le niveau des taxes sollicitées auprès des administrés**. Deux objectifs **prioritaires** pour le SICTOM du Périgord Noir.

Ceci, d'autant plus que le gouvernement et la représentation nationale entendent renforcer significativement le cadre réglementaire et fiscal du secteur de l'environnement, notamment celui des déchets.

Ainsi, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), applicable à la mise en décharge des déchets, pourrait être révisée plus rapidement que prévu. Pour l'instant, la position du gouvernement est d'attendre la fin du premier semestre 2018 et la présentation de la feuille de route sur l'économie circulaire pour proposer une trajectoire à la hausse de la TGAP. Il se murmure un objectif de 50 euros la tonne en 2025, contre 15 euros en 2017 ! (et une prévision de 16 euros la tonne en 2018).

Tenant compte de l'ensemble de ces éléments, le SICTOM du Périgord Noir propose de définir pour 2018 les priorités suivantes :

- Pour le quatrième exercice successif, ne pas augmenter la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;
- Poursuivre la recherche constante d'économies et d'efficacité afin de contenir les dépenses de fonctionnement ;
- Initier, en septembre 2018, dans le cadre d'un projet expérimental, les nouvelles modalités de collecte des ordures ménagères (adaptation des containers ; refonte des tournées ; mise en œuvre d'une nouvelle technologie de collecte ; aménagement du matériel) ;
- De ce fait, engager la collectivité sur la voie de nouveaux investissements et anticiper la modernisation de nos services ;
- Veiller à amplifier la politique d'amélioration de la qualité du tri (qui s'est dégradée ces 3 dernières années).

Le débat d'orientation budgétaire, préalable au vote de notre budget primitif 2018, marque très clairement l'engagement de notre collectivité vers « un avenir, qu'il ne s'agit pas de prévoir, mais de rendre possible », disait St Exupéry.

L'exercice 2017 est maintenant clos. Pour chacun des deux budgets, les chiffres définitifs seront arrêtés par l'assemblée délibérante lors du vote du Compte Administratif et peuvent à présent vous être présentés comme suit :

I - LE BUDGET GENERAL

I-A- En section de fonctionnement :

I-A1/ Résultats de fonctionnement en 2017 :

			Réglié en 2017
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			6 744 854,07
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	Energies, consommables, réparations de matériel, assurances	811 085,17
012	CHARGES DE PERSONNEL		3 118 556,88
022	DEPENSES IMPREVUES		
042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS et CESSIONS		761 082,51
65	CHARGES DE GESTION	Traitement des déchets (SM03), élus, subventions	2 040 610,06
66	INTERETS D'EMPRUNTS		12 038,20
67	TITRES ANNULES		1 481,25

			Reçu en 2017
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			7 764 765,71
002	RESULTAT REPORTE		155 677,84
013	REMBOURSEMENT SUR REMUNERATIONS		178 674,21
042	QP SUBVENTIONS		36 929,13
70	PRODUIT DES SERVICES	Ventes, redevance spéciale, prestations réalisées, régies	885 496,82
74	DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIP.	Reversement TEOM, subventions	6 425 332,03
75 76 77	PRODUITS DIVERS ET ASSURANCES		82 655,68

Résultat

1 019 911,64

AR PREFECTURE

024-252402284-20180224-12402-DE
Regu le 05/03/2018

Cet excédent s'explique principalement par :

Les dépenses de fonctionnement ont été réduites de 115 000€, ce qui se résume pour l'essentiel comme suit :

*** Une réduction de 123 700€ des dépenses de gestion courante :**

- ✓ avec une commande moins importante de sacs (- 42 500€) et de fournitures d'entretien (- 26 000€),
- ✓ une réduction des prestations de services de 38 700€,
- ✓ une réduction de près de 50 000€ des assurances,
- ✓ un maintien de l'enveloppe du carburant,
- ✓ la location d'un véhicule suite à accident pour + 7 900€,
- ✓ + 25 000€ en dépenses courantes diverses

*** Une réduction de 3 400 € des intérêts d'emprunts**

*** Une augmentation mesurée de 78 000€ des dépenses de personnel** soit +2.57%, en raison du besoin de recourir à des contractuels en remplacement des agents empêchés,

*** Une augmentation de 83 000€ des dotations aux amortissements,**

*** 1 480€ de titres annulés.**

En recettes de fonctionnement :

*** Les recettes de fonctionnement ont été réduites d'environ 320 000€ :**

- **Moins** de remboursement de salaires par l'assureur (-60 700€)
Et moins de TEOM (-373 500€),
- **Plus** 30 000€ de produits de services et un remboursement de 70 800€ de l'assureur pour le camion accidenté,

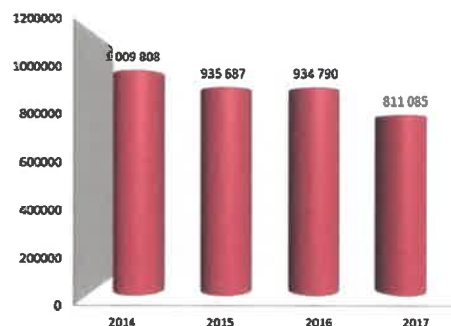
*** L'excédent antérieur reporté augmente de 69 000€.**

AR PREFECTURE

024-252402284-20180224-12402-DE
Regu le 05/03/2018

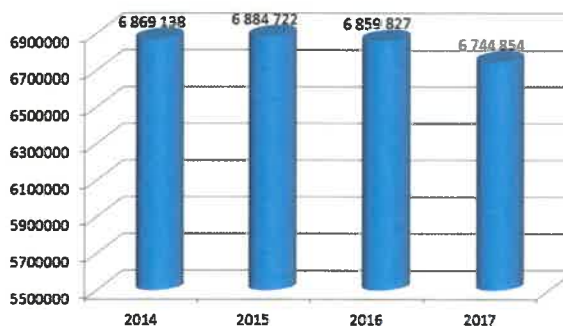
L'importance du budget de fonctionnement de notre établissement public nous incite à porter notre attention sur plusieurs lignes de dépenses :

- Ainsi que cela a pu être précisé lors de l'élaboration des budgets précédents, une vigilance accrue a été réservée aux charges à caractère général. Celles-ci ont été contraintes, au prix de renégociations avec plusieurs prestataires de services.



- Les dépenses de personnel ont été contenues à +2.57% en 2017, en dépit de l'évolution naturelle des carrières (GVT), de celles du point d'indice dans la Fonction Publique au 1^{er} février 2017 (+0.60%), et du remplacement des agents empêchés par des contrats précaires. Les quatre départs à la retraite ont nécessité la stagiérisation d'un contractuel, et l'intégration progressive des trois contrats EMPLOI D'AVENIR travaillant au SICTOM depuis trois ans.

- Globalement, il convient de souligner la bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement de notre établissement public.



En conséquence, le report en 2018 des excédents 2017 peut être proposé ainsi :

- * pas de report sur la section de fonctionnement en 2018
- * 1 019 911.64€ capitalisés en recettes d'investissement.

I-A2/ Contexte pour l'année 2018 :

Globalement, les masses budgétaires engagées en 2017 seront réinscrites au budget 2018 dans les mêmes proportions.

Le SICTOM s'attache à poursuivre la recherche constante d'économies, d'efficacité et, au bout du compte, de contraindre ses dépenses de fonctionnement.

Les éléments nouveaux se présentent ainsi :

*** SUITE AUX MARCHES REALISES FIN 2017, DES DEPENSES DEVRONT ETRE MISES EN PAIEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 :**

Il s'agit du marché de fourniture des sacs plastiques pour la pré-collecte des déchets qui sera livré avant le 15/02/2018(fonctionnement) et s'élevant à 87.500.00 €, majoré de 110 000€ en prévision du marché du même objet à intervenir en fin d'année.

Les crédits inscrits en 2017 et non mandatés seront de nouveau engagés sur le budget 2018.

*** FLOTTE AUTOMOBILE :**

Les crédits à prévoir pour la flotte du SICTOM comprennent :

- ✓ 300 000€ pour le carburant, en nette augmentation,
- ✓ 142 000€ pour l'entretien du matériel par notre atelier mécanique ou par un garage agréé,
- ✓ 27 000€ de primes d'assurances.

*** REMUNERATIONS : Compte tenu**

- ✓ du Glissement Vieillesse Technicité,
- ✓ des variations des charges salariales et patronales,
- ✓ de la mise en place du RIFSEEP en lieu et place du précédent régime indemnitaire,
- ✓ et tenant compte des départs à la retraite effectués (1 départ à l'âge légal, 1 pour cause d'inaptitude définitive),
- ✓ des 2 postes contractuels (Emploi d'avenir présents dans les effectifs depuis 3 ans) qui seront stagiérisés en 2018,

Il est envisagé une légère augmentation de la masse salariale.

Emplois en 2017	Effectif en 11/12/2017	ETP/CE	ETP	Emplois avenir	de 30 ans	de 30 à 45 ans	de 45 à 55 ans	de 55 ans	M	F
TOTAL Emplois	76	56	20	0	13	18	26	19	69	7
Chauffeurs PL SL	31	24	7	0	5	7	12	7	31	0
Agents de collecte	18	7	11	0	6	6	6	0	18	0
Gardiens déchèteries	9	8	1	0	1	0	1	7	9	0
Mécaniciens	3	2	1	0	1	0	0	2	3	0
Agents d'entretien	3	3	0	0	0	1	1	1	2	1
Agents de l'unité de Compostage	1	1	0	0	0	0	1	0	1	0
Ambassadeurs du Tri	1	1	0	0	0	1	0	0	0	1
Agents administratifs	3	3	0	0	0	1	1	1	0	3
Encadrement intermédiaire	3	3	0	0	0	0	2	1	3	0
Cadres	4	4	0	0	0	2	2	0	2	2

AR PREFECTURE

024-252402284-20180224-12402-DE
Regu le 05/03/2018

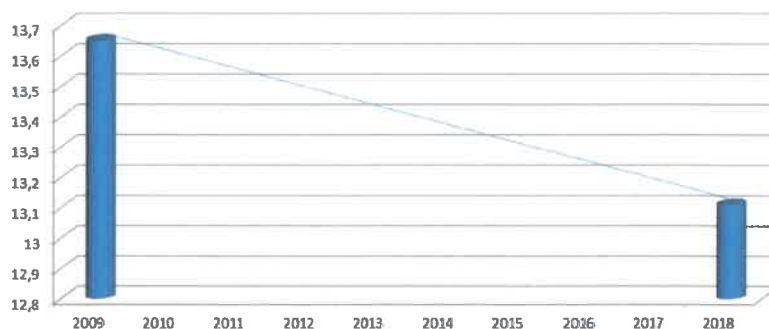
* **TRAITEMENT DES DECHETS** : Une attention toute particulière a été portée à ce poste qui est un des plus élevé du budget.

- *Les tarifs de traitement appliqués par le SMD3 ne varient pas, à l'exception de la hausse règlementée de la TGAP.*

- ***TGAP** : En application des décisions nationales applicables en 2018 inscrites en loi de finances, la valeur HT de 16€/Tonne de déchets enfouis sera appliquée au budget 2018, **soit + 1€/Tonne enfouie**. L'enveloppe budgétaire correspondante est donc de 174 400€ TTC.*

- ***TEOM***
Conformément aux engagements pris depuis plusieurs années, le SICTOM du Périgord Noir souhaite tout mettre en œuvre afin de ne pas alourdir l'effort financier demandé à ses adhérents et aux administrés du territoire.

*Pour le quatrième exercice consécutif, **aucune augmentation du taux moyen de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ne sera appliquée. Le taux restera donc identique à celui appliqué en 2017, soit 13.13%.***



➤ **DETERMINATION DES TARIFS**

Compte tenu des éléments budgétaires incontournables et notamment de la hausse des carburants, les tarifs pour l'exercice 2018 peuvent s'exprimer ainsi :

- Prix au kilomètre 18.17 €/Km
- Prix à la tonne OM..... 237.00 €/T
- Prix à la tonne CS..... 120.00 €/T

AR PREFECTURE

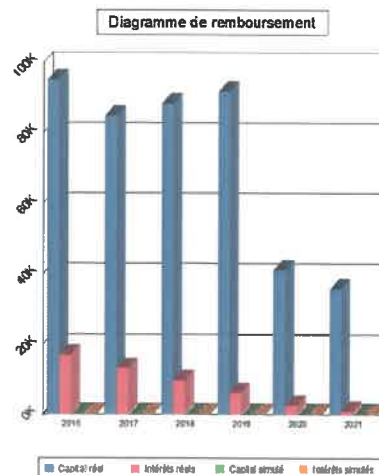
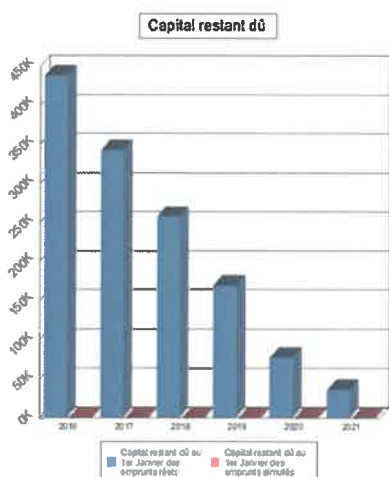
024-252402284-20180224-12402-DE
Regu le 05/03/2018

*** DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS**

La capacité d'autofinancement des investissements est de 688 580€ pour l'année 2018, ce qui représente en fonctionnement une charge de 10% des dépenses réelles.

*** EMPRUNTS**

Une nouvelle fois, la charge d'emprunts se réduit, avec 9 800€ en intérêts (fonctionnement) et 88 400€ en capital (investissement). L'annuité se situe en dessous de 100 000€, et représente 1.47% des dépenses réelles de fonctionnement.



Au 01 janvier 2018, la dette est de 342 291€, soit 5.13% des dépenses réelles de fonctionnement ou une possibilité de rembourser la totalité de la dette en moins d'un mois calendaire.

Sans nouvel emprunt, l'extinction de la dette sera effective en 2021.

I-A3/ Projections pour l'année 2018 :

Globalement, le budget de fonctionnement 2018 peut donc être estimé ainsi :

Chapitre	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 350 000,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	983 400,00
	charges courantes	199 400,00
	Carburant	300 000,00
	sacs (livraison 02/2018 : 87 500€ + marché fin d'année)	190 000,00
	Entretien véhicules Atelier SICTOM et garages	175 000,00
	Prestations de services	45 000,00
	maintenance	40 000,00
	Assurances	34 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	3 277 010,00
	titulaires	1 735 010,00
	contractuels	495 000,00
	contrats Avenir	1 000,00
	charges patronales	506 000,00
	assurances	140 000,00
022	DEPENSES IMPREVUES	33 290,00
042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	688 579,40
65	CHARGES DE GESTION	2 349 100,00
	Elus	19 100,00
	Créances annulées	10 000,00
	SMD3 traitement des déchets	2 300 000,00
	Subventions	20 000,00
66	INTERETS D'EMPRUNTS	8 624,00
67	TITRES ANNULES	9 996,59

Chapitre	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 350 000,00
002	RESULTAT REPORTE	
013	REMBOURSEMENT SUR REMUNERATIONS	89 548,60
042	QP SUBVENTIONS	32 236,40
70	PRODUIT DES SERVICES	815 630,00
	Ventes de matériaux	180 000,00
	Redevance spéciale	390 000,00
	Collecte des aires de repos	21 830,00
	Apports déchèteries et composteurs	5 500,00
	remboursement charges SPIC	218 300,00
74	DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIP.	6 411 585,00
	Emploi Avenir	
	Participation frais structure SPIC	36 000,00
	TEOM reversée par les CC	6 323 275,00
	Aides à la collecte	52 310,00
77	REMBT ASSURANCES	1 000,00

AR PREFECTURE

024-252402284-20180224-12402-DE
Regu le 05/03/2018

I-B- En section d'investissement :

I-B1/ Estimation des résultats d'investissement en 2017 :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		Réglé en 2017	Engagé en 2017
		647 467,64	500 099,96
020	DEPENSES IMPREVUES		
040	QP SUBVENTIONS	36 929,13	
16	CAPITAL D'EMPRUNTS	85 005,13	
20	FRAIS D'INSERTION	6 524,40	
21	ACQUISITION DE MATERIELS	Véhicules, bacs, bornes, caissons, bureau et informatique	125 075,12
	OPERATION 11	BOM	674,48
	OPERATION 12	Camion Porteur (annonce légale)	152 537,58
	OPERATION 13	Caissons	80 274,28
	OPERATION 14	Bornes à verre ou à papier	39 279,60
	OPERATION 15	Bacs à déchets	35 099,40
	OPERATION 21	Différents Travaux Borne 120	66 314,26
	OPERATION 23	Travaux en déchèteries	19 754,26
			25 091,20
			217 080,00
			134 880,00
			15 698,16
			94 876,60

RECETTES D'INVESTISSEMENT		Reçu en 2017
		2 686 594,64
001	RESULTAT REPORTE	824 246,13
040	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS et CESSIONS	761 082,51
10	FCTVA, EXCEDENT CAPITALISE	1 101 266,00
13	SUBVENTIONS RECUES	déchèterie Cénac

Recette **2 039 127,00**

Engagements à reporter

Dépense **500 099,96**

I-B2/ Les crédits à reporter sur le budget d'investissement 2017 :

Certaines dépenses ont été engagées au budget 2017 et ne sont pas encore réalisées, ou payées. Elles seront à reporter en 2018 :

POUR LES DEPENSES REPORTEES EN RESTES A REALISER SUR L'EXERCICE 2018, A REGLER AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF :

En investissement :

- Seront livrés avant le 15/02/2017 : les bacs à déchets pour 15 700.00 €
et les bornes à verre ou à papier pour 12 500.00 €
- La benne à ordures ménagères commandée en 2017 a été livrée le 22 janvier dernier 217 080.00 €

POUR LES DEPENSES 2017 REPORTEES EN RESTES A REALISER SUR LE BUDGET PRIMITIF 2017 POUR UN REGLEMENT PLUS TARDIF :

Il s'agit de :

- L'acquisition d'un châssis porteur équipé d'un bras 134 880.00 €
- Changement du photocopieur 8 400.00 €
- L'acquisition de matériel (grappin, divers) 16 700.00 €

AR PREFECTURE

024-252402284-20180224-12402-DE
Regu le 05/03/2018

I-B3/ les projets d'investissement pour 2018 :

- Grosses réparations de véhicules	110 000.00 €
- Autres Matériels et outillages	30 000.00 €
- Caissons pour les déchèteries	19 000.00 €
- Annonces légales marchés publics.....	3 000.00 €
- Modernisation du site internet (solde).....	6 524.00 €
- Changement du central téléphonique	16 800.00 €
- Matériel informatique	5 000.00 €
- Travaux d'aménagement du siège social.....	405 000.00 €
<i>(Réfection du bac à hydrocarbures et drain, création d'un hall d'entrée et sanitaires, réfection de la toiture du hangar « la Périgourdine » et bureaux, portail, fin d'aménagement abri PL)</i>	
- Automatisation des portes sectionnelles du garage.....	66 500.00 €
- Travaux divers en déchèteries dont Montignac	231 000.00 €
- Nouveaux équipements de collecte, 1 ^{ère} tranche :	
Acquisition d'une BOM équipée de grue	360 000.00 €
Aménagement d'un PL existant pour la nouvelle collecte	50 000.00 €
Acquisition de bornes (enterrées, semi-enterrées).....	1 100 000.00 €
.....Travaux de VRD	750 000.00€
- Provision pour marchés de fin d'année :	
.....Caissons	30 000.00 €
.....Bornes aériennes	30 000.00 €
.....Bacs.....	30 000.00 €

I-B4/ Projections pour 2018 :

	reporté	nouveau	total
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	500 099,96	3 336 900,04	3 837 000,00
020 DEPENSES IMPREVUES		68 284,43	68 284,43
040 QP SUBVENTIONS		32 236,40	32 236,40
16 CAPITAL D'EMPRUNTS		88 379,21	88 379,21
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	9 524,00	9 524,00
<i>logiciel de facturation, site internet</i>		9 524,00	9 524,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	25 091,20	161 800,00	186 891,20
2182 <i>grosses réparations véhicules</i>		110 000,00	110 000,00
2182 <i>Véhicules divers</i>			0,00
21578 <i>Matériels divers</i>	16 738,00		16 738,00
21578 <i>caissons, matériel divers</i>		30 000,00	30 000,00
2183-2184 <i>Matériels de bureau, téléphone, informatique</i>	8 353,20	21 800,00	30 153,20
OPERATIONS	475 008,76	2 876 676,00	3 451 684,76
Op 11 BOM	217 080,00		217 080,00
Op 12 chassis porteur équipé d'un bras	134 880,00		134 880,00
Op 13 caissons		49 000,00	49 000,00
Op 14 bornes	12 474,00	30 000,00	42 474,00
Op 15 bacs	15 698,16	30 000,00	45 698,16
Op 19 Nouvel équipement de collecte : véhicules		410 000,00	410 000,00
Op 19 Nouvel équipement de collecte : bornes		1 100 000,00	1 100 000,00
Op 19 Nouvel équipement de collecte : VRD		750 000,00	750 000,00
Op 21 Travaux centre exploitation	94 876,60	376 676,00	471 552,60
Op 23 Travaux déchèteries et Montignac		231 000,00	231 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	500 099,96	3 148 000,00	3 648 099,96

	nouveau
RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 837 000,00
001 RESULTAT REPORTE	2 039 327,00
024 CESSION BOM	5 000,00
040 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	688 579,40
10 DOTATIONS	1 104 293,60
	Excédent Fonct capitalisé
	84 381,96
	1 019 911,64

AR PREFECTURE

024-252402284-20180224-12402-DE
Regu le 05/03/2018

II - LE BUDGET DU SPIC

II-A- En section de fonctionnement :

II-A1/ Estimation des résultats de fonctionnement en 2017 :

			Réglé
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			698 885,42
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	Energies, consommables, réparations de matériel, assurances	282 880,35
012	CHARGES DE PERSONNEL		213 499,55
022	DEPENSES IMPREVUES		
042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		160 623,97
65	CHARGES DE GESTION	créances éteintes	1 616,50
66	INTERETS D'EMPRUNTS		4 265,05
67	TITRES ANNULES		36 000,00

			Reçu
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			714 836,08
002	RESULTAT REPORTE		45 000,00
013	VARIATION DE STOCK	SACS BACS	4 591,20
042	QP SUBVENTIONS		63 858,00
70	PRODUIT DES SERVICES		593 532,24
77	PRODUITS DIVERS ET ASSURANCES		7 854,64

Résultat de la section de fonctionnement

15 950,66

L'excédent est une nouvelle fois réduit, et atteint un équilibre entre les recettes liées à l'exploitation du service marchand et les dépenses afférentes à cette activité.

Les dépenses d'exploitation sont globalement comparables à celles de l'année précédente. Les différences proviennent des augmentations suivantes : + 20 000€ de carburant, + 30 000€ pour la fourniture de co-produits nécessaires au compostage.

Les recettes d'exploitation se répartissent ainsi :

Les résultats reportés diminuent de 38 000€ de 2016 à 2017 et, au chapitre 77, les produits divers et assurances baissent de 10 000€. Pour mémoire, un véhicule accidenté avait été remboursé par l'assureur en 2016.

L'activité du SPIC se maintient, en légère hausse, atteignant 593 000€.

AR PREFECTURE

024-252402284-20180224-12402-DE
Regu le 05/03/2018

II-A2/ Les crédits à inscrire sur le budget de fonctionnement 2018 :

POUR LES DEPENSES NON MANDATEES EN 2017, A INSCRIRE SUR L'EXERCICE 2018, POUR REGLER AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 :

Suite aux marchés publics réalisés à l'automne, les commandes de sacs pour 2800€ et de bacs pour 5 202€ seront livrées avant le 15/02/2018. La dépense engagée sur l'exercice 2017, sera de nouveau engagée sur le budget à venir. Compte tenu des délais de livraison et des délais légaux de règlement, la dépense sera honorée avant le vote du budget 2018.

II-A3/ Projections pour 2018 :

Globalement, les masses budgétaires engagées en 2017 seront réinscrites au budget 2018 dans les mêmes proportions. Les éléments nouveaux se présentent ainsi :

* FLOTTE AUTOMOBILE :

Les crédits à prévoir pour la flotte du SICTOM comprennent :

- ✓ 65000€ pour le carburant, en augmentation de 11 000€,
- ✓ 21 000€ pour l'entretien du matériel par notre atelier mécanique ou par un garage agréé,
- ✓ 3 000€ de primes d'assurances.

* REMUNERATIONS : *L'activité du SPIC étant pérenne, les besoins de personnel ont été estimés identiques. Ainsi, une évolution de +2.1% est générée.*

* TRAITEMENT DES DECHETS :

- TGAP : *En application des décisions nationales inscrites en loi de finances et applicables en 2018, la valeur HT de 16€/Tonne de déchets enfouis sera appliquée à ce budget, soit +1€/Tonne.*
- TARIFS : *Les tarifs appliqués en 2017 sont reconduits, à l'exception du de l'ajustement de la TGAP.*

* DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

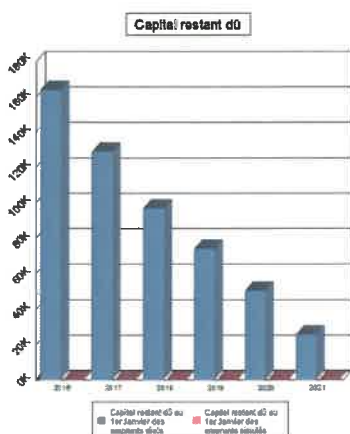
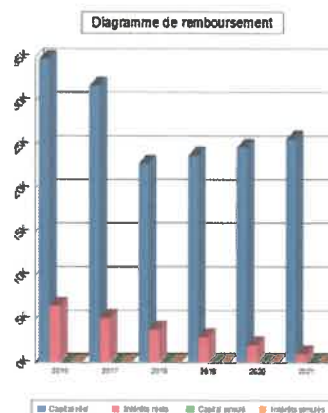
La capacité d'autofinancement des investissements est de 155 000€ pour l'année 2018, ce qui représente en fonctionnement une charge de 26.6% des dépenses réelles.

AR PREFECTURE

024-252402284-20180224-12402-DE
Regu le 05/03/2018

*** EMPRUNTS**

Une nouvelle fois, la charge d'emprunts se réduit en 2018, l'annuité se trouve à hauteur de 27 000€, dont 3 800 € en intérêts (fonctionnement) et 22 800€ en capital (investissement).



Au 01 janvier 2018, la dette est de 128 800€, soit 22% des dépenses réelles de fonctionnement ou une possibilité de rembourser la totalité de la dette en 4 mois calendaires.

Sans nouvel emprunt, l'extinction de la dette est programmée pour 2021.

II-B- En section d'investissement :

II-B1/ les résultats d'investissement en 2017 :

		Réglé	Engagé
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		156 192,90	8 159,30
020	DEPENSES IMPREVUES		
040	QP SUBVENTIONS	63 858,00	
16	CAPITAL D'EMPRUNTS	31 826,32	
20	FRAIS D'INSERTION		
21	ACQUISITION DE MATERIELS	60 508,58	8 159,30
23	TRAVAUX EN COURS		

		Reçu
RECETTES D'INVESTISSEMENT		305 385,19
001	RESULTAT REPORTE	83 681,14
040	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	160 623,97
10	EXCEDENT FCTT CAPITALISE	61 080,08

Résultat de la section d'investissement **Recette** **149 192,29**

Engagements à reporter **Dépense** **8 159,30**

AR PREFECTURE

024-252402284-20180224-12402-DE
Regu le 05/03/2018

II-B2/ Les crédits à reporter sur le budget d'investissement 2018 :

POUR LES DEPENSES ENGAGEES EN 2017, REPORTEES EN RESTES A REALISER EN 2018, ET PROBABLEMENT A REGLER AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF :

Compte tenu des délais de livraison et des délais légaux de règlement, le règlement de la dépense devrait intervenir avant le vote du budget. Le montant engagé l'an passé sera reporté sur le budget à venir pour les sommes suivantes :

- Remplacement de la porte sectionnelle 3 600.00€
- Remise en état du variateur électronique à la plateforme de compostage 4 517.00€

II-B3/ Projections pour 2018 :

EN DEPENSES

* Pour les immobilisations, les crédits sont ainsi répartis :

- Matériels et outillages (dont caissons, et benne à boues) 33 800.00€
- Constructions 60 000.00€
- Matériel de transport dont travaux PL et sur la chargeuse 100 000.00€

* Les dépenses imprévues peuvent être de l'ordre de 20 000.00€.

EN RECETTES

Les recettes d'investissement se situeront à hauteur de l'an passé comme suit :

- Les résultats reportés augmentent de 65 500€ et atteignent 149 192.29€
- Suite à la cession d'une remorque, 4 500€ de plus-value sont inscrits en réserves
- Les dotations aux amortissements s'élèvent à 155 000€

II-B4/ Projections pour 2018 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		787 000,00
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		317 500,00
<i>charges courantes</i>	61 000,00	
Carburant	65 000,00	
sacs poubelles, bacs	10 000,00	
Entretien véhicules Atelier SICTOM et garages		
Achat de matières premières (compostage)	75 000,00	
Prestations de services	100 000,00	
Assurances	6 500,00	
012 CHARGES DE PERSONNEL		220 000,00
Remboursement au BG	220 000,00	
022 DEPENSES IMPREVUES	2 255,35	2 255,35
042 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	154 975,10	154 975,10
65 CHARGES DE GESTION		3 000,00
Non valeur et Créances éteintes	3 000,00	
66 INTERETS D'EMPRUNTS	3 269,55	3 269,55
67 PARTICIPATION AUX FRAIS DE STRUCTURE	36 000,00	36 000,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		787 000,00
002 RESULTAT REPORTE	11 450,65	11 450,65
013 VARIATION DE STOCK	15 000,00	15 000,00
042 QP SUBVENTIONS	63 858,00	63 858,00
70 PRODUIT DES SERVICES		645 200,00
Ventes de matériaux (métaux, cartons,...) et de marchandises (bacs sacs)	72 000,00	
Compostage des boues de STEP et son transport	251 500,00	
Prestations transport et traitement de déchets	228 000,00	
Transports effectués pour le budget général	90 000,00	
Collecte du verre et traitement	3 700,00	
77 REMBOURSEMENT DES ASSURANCES	1 491,34	1 491,34

		reporté	nouveau	total
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		8 159,30	900 508,09	908 667,39
020 DEPENSES IMPREVUES			20 000,00	20 000,00
040 QP SUBVENTIONS			63 858,00	63 858,00
16 CAPITAL D'EMPRUNTS			22 860,32	22 860,32
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 159,30	193 789,77	201 949,07	
<i>bacs, bornes, caissons</i>		33 789,77	33 789,77	
<i>véhicules</i>		100 000,00	100 000,00	
<i>constructions</i>	8 159,30	60 000,00	68 159,30	

RECETTES D'INVESTISSEMENT		308 667,39
001 RESULTAT REPORTE		149 192,29
040 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		154 975,10
10 CESSION		4 500,00

AR PREFECTURE

024-252402284-20180224-12402-DE
Regu le 05/03/2018